Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Imprimer

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat médiateur familial

Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification
- MINISTERE CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES - DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE (DGAS) Modalités d'élaboration des références : Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale	- Directeur régional des affaires sanitaires et sociales

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

Code NSF:
332 Travail social

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplôme d'Etat de médiateur familial atteste des compétences nécessaires pour intervenir auprès de personnes en situation de rupture ou de séparation afin de favoriser la reconstruction de leur lien familial et aider à la recherche de solutions répondant aux besoins de chacun des membres de la famille.

Le médiateur familial exerce de façon qualifiée une profession de spécialisation s'appuyant sur une expérience professionnelle acquise dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Le médiateur familial exerce les fonctions suivantes :
- Accueil/ évaluation/ Information/ Orientation
- Médiation/Gestion de conflits/ Construction /Reconstruction de liens
- Administration/ Rédaction/ Gestion
- Promotion/ Formation

Domaine de compétences 1 : Création et maintien d'un espace tiers de médiation familiale

- Evaluer une situation
- Construire une posture de tiers
- Restaurer les liens intra-familiaux et accompagner au changement

Domaine de compétences 2 : Communication/ Formation

- Informer sur la démarche de médiation
- Développer des partenariats autour de la médiation familiale
- Faire évoluer sa pratique et contribuer à la formation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le médiateur familial exerce dans des structures diverses : associations à caractère social ou familial, associations spécifiques de médiation familiale, services publics ou para-publics et parfois en secteur libéral.

Codes des fiches ROME les plus proches : **23112**

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend :
- La présentation et soutenance d'un dossier de stage
- L'évaluation des connaissances théoriques juridiques, sociologiques et psychologiques
- La présentation et la soutenance d'un mémoire de recherche dont l'objet est centré sur la médiation familiale intégrant la posture de tiers et le processus de médiation familiale
- La présentation et l'analyse d'une action d'information et de communication sur la médiation familiale

Validité des composantes acquises : non prévue

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, nommé par le préfet de région, comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs issus des centres de formation agréés pour le diplôme de médiateur familial ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés des professionnels de la médiation familiale.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury, nommé par le préfet de région, comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs issus des centres de formation agréés pour le diplôme de médiateur familial ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés des professionnels de la médiation familiale.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience	X		Le jury, nommé par le préfet de région, comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs issus des centres de formation agréés pour le diplôme de médiateur familial ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés des professionnels de la médiation familiale.

Liens avec d'autres certifications	Accords européens ou internationaux

Base légale

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
Décret n°2003-1166 du 2 décembre 20003 portant création du diplôme d'Etat de médiateur familial
(Journal officiel n°284 du 9 décembre 2003)

Arrêté du 12 février 2004 relatif au diplôme d'Etat de médiateur familial
(Journal officiel n°49 du 27 février 2004)

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :
Info'métiers santé social :
0.825.042.042
(0,15€/mn)

- **http://www.social.gouv.fr/**